

COMITE LOCAL DES USAGERS DES PORTS DE PLAISANCE

Port de la Darse Bâtiment Jules Barrois - IMEV, auditorium au 1er étage,
CNRS, Université Pierre et Marie CURIE,
Situé au 284 chemin du Lazaret à Rochambeau

Ports de Villefranche-sur-Mer

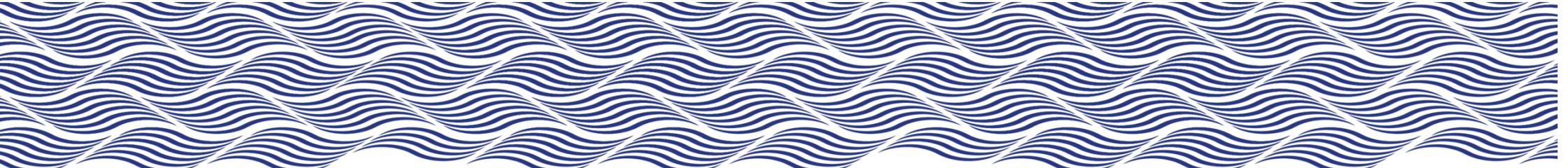
Mercredi 27 Novembre de 17h à 19h



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Dossier de séance mis à jour **des échanges en salle**





La séance est ouverte à 17h.

Monsieur Xavier Beck souhaite la bienvenue aux membres du CLUPP et se félicite de l'importance de l'auditoire.

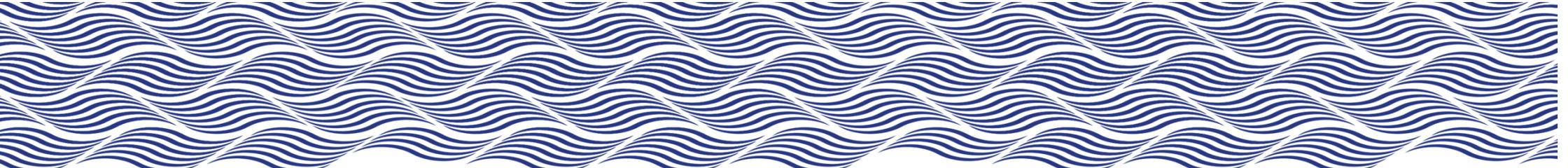
Monsieur Xavier Beck rappelle l'importance qu'attache le département des Alpes Maritimes sur la maîtrise des tarifs portuaires tout en veillant à l'équilibre de l'exploitation des Ports départementaux

La parole est donnée à Monsieur Philippe Chiffolleau, Directeur des Ports pour la présentation des activités portuaires



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES





Ordre du jour

Plan pluriannuel d'investissement et actualité sur les travaux

Evolution des tarifs électricité

Mise à jour des documents réglementaires

Evolution du personnel et accueil de nouveaux agents

Evolution des Autorisations d'Occupation du domaine public terrestres

Projet de partenariat avec l'école des Mines de Paris (antenne Sophia Antipolis)

Projet de partenariat avec l'Institut Méditerranéen d'Océanologie de Toulon : MicroSurv

Mise en valeur des bâtiments historiques – enseignes peintes

Réorganisation des espaces portuaires

Déploiement de la collecte et du traitement des ordures ménagères et déchets d'emballage avec la MNCA



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Présentation du budget 2025 Plan pluriannuel d'investissement

Opérations	2023	2024	2025
Infrastructures portuaires	127 613,00 €	795 000,00 €	1 062 040,00 €
Quai de la Jetée		160 000,00 €	250 000,00 €
Aires de carénage		635 000,00 €	635 000,00 €
Bassin de radoub	70 613,00 €		
	57 000,00 €		
balisage cone accès port santé + feu bbd		- €	
Acquisition parcelle AS 36			160 500,00 €
Etude du phytoplancton et paramètres phytochimique			16 540,00 €

→ Comblement des Cavités sous-marines

→ Revêtement en calade

→ Délibération AD du 13 Janvier 2025

Bâtiments	96 000,00 €
Port Santé	
Port Darse Centrale PV en autoconsommation	
Bât. A	
Bât. B	
Bât. C	
Club de la Mer	
Maison Cantonnière	
Caserne Dubois	96 000,00 €
Cabanon ABPV	
Requalification espace container	

233 000,00 €
- €
233 000,00 €

622 000,00 €
250 000,00 €
244 000,00 €
120 000,00 €
8 000,00 €

2024 : ACE toiture centrale PV en autoconsommation Eligible port d'avenir volet transition énergétique
Estim tx de 8M€ HT 2024 : Moe 2025 : Moe 2026 début des travaux et Moe

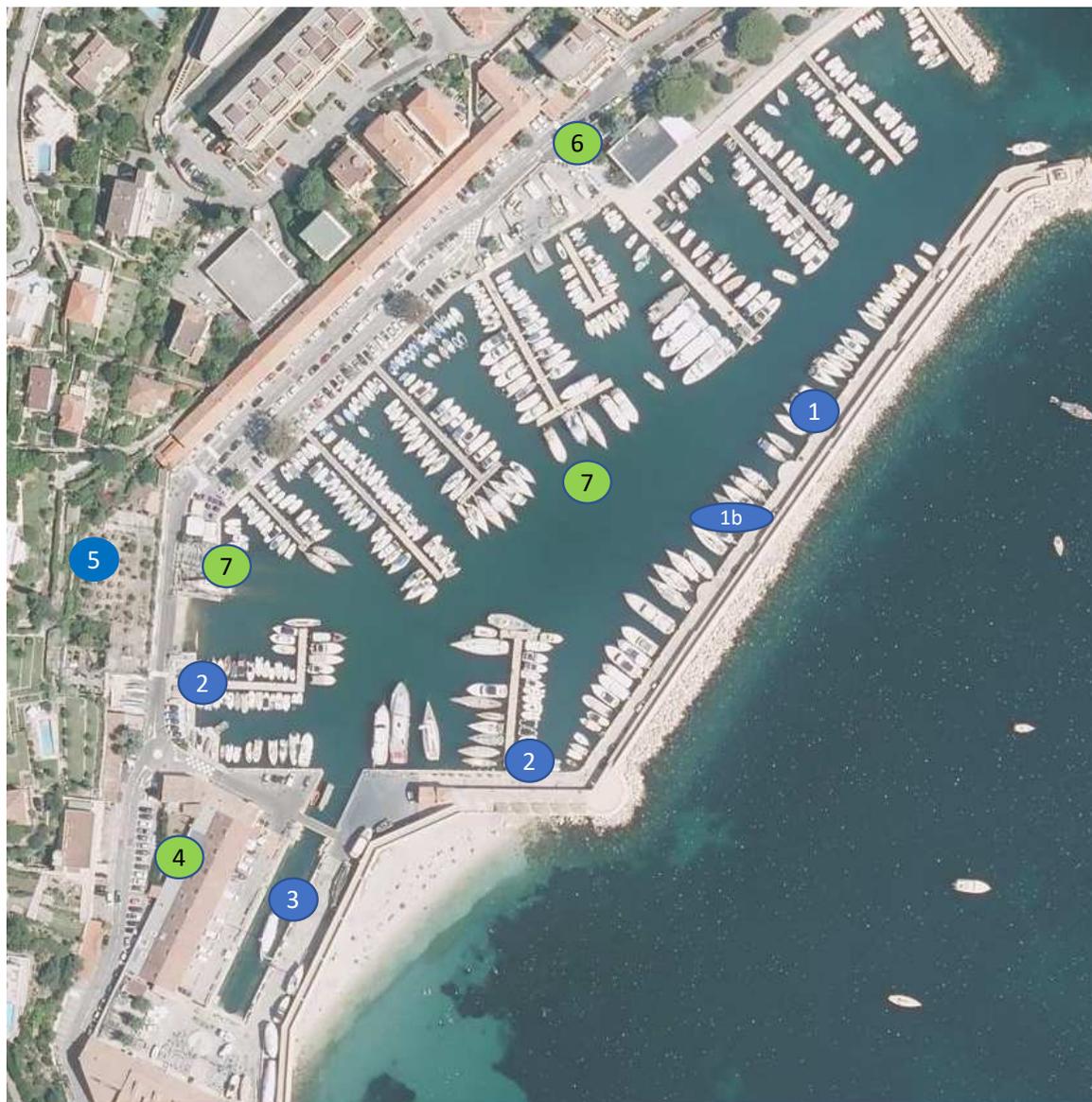
Aquatec Innovation station fixe aspiration sous vide des eaux noires (Port d'avenir)	18 021,00 €
Bers	20 000,00 €
Pollustock Barrage antipollution yc hydrocarbure + robot aspirateur slipway (Port d'avenir)	0,00
Pollustock Filet macrodéchets exutoire eaux pluviales avant port (Port d'avenir)	
Hydrofrance acquisition de 4 nettoyeurs haute pression à eau de mer (Port d'avenir)	
Slipways	
Slipways - roulement des chariots	
Total	261 634,00 €

0,00
25 000,00 €
6 725,00
0,00
1 059 725,00 €

25 000,00 €
31 725,00
25 000,00 €
39 000,00 €
1 804 765,00 €

Subvention port d'avenir (tx et paiements avant mars 2025)
2023 : acquisition d'un ber hydraulique de 6T
2023 : acquisition 1 ber roulant de 3,5T avec patins réglables en hauteur/largeur - roues pleines sans hydraulique 2024 : acquisition 1 ber hydraulique de 6T
Projet abandonné car le filet n'est pas un équipement approprié
Travaux sur les rails - estim car pas de chiffrage
Travaux débutent fin 2024 - si possible paiement en 2024

Plan pluriannuel d'investissement Port de la Darse) 2023 - 2027



● Investissements éligibles au programme « Port d'avenir »
(subvention entre 30 et 40%) dépôt dossier en Mars 2023

En italique, opération achevée

■ Opérations lancées

- 1 **Quai de la Jetée : revêtement de surface (empierrement) : 1200000€**
AMO Atelier Donjerkovitch
Chantier en 2 phases : du 17 Février 2025 au 30 Mai,
du 1^{er} Septembre au 20 Octobre 2025
- 1b **Quai de la Jetée : travaux sous-marins de reprise des cavités**
Chantier du 18 Novembre 2024 au 30 Mai 2025
- 2 *Passerelles d'accès pontons J et K: 8916€, fabrication en cours*
Chaudronnerie Pavon
- 3 *Travaux tranche 2 étanchéité bassin de radoub + reprise enduit + retrait graffiti : 110 000€, achevés 2023*
- 4 **Installation d'une centrale solaire autoconsommation**
80 000€, marché à bon de commande mobilisé, Automne 2024
- 5 **Caserne Dubois étude Moe, APS livré. Analyse en cours**
- 6 **Centrale fixe d'aspiration des eaux noires : 40 000€ 2024 ou 2025**
Consultation lancée
- 7 *Acquisition robot aspirateur et barrage antipollution, 6 814€*

Plan pluriannuel d'investissement Port de la Darse) 2023 - 2027



● Investissements éligibles au programme « Port d'avenir »
(subvention entre 30 et 40%) dossier déposé en Mars 2023
En italique, opération achevée

7b

Acquisition de 4 nettoyeurs haute pression à eau de mer pour le carénage des navires : 25 000€; 2024

Remplacement des moteurs HB thermiques des embarcations de sécurité par des moteurs HB électriques : 30 000€

8

Abandonnée en raison de la puissance requise lors des opérations de mouvements de bassin (porte bateau et assistance yachts) nécessitant un parc batterie important incompatible avec les navires de servitude de la capitainerie.

9

Installation d'un hydrofilet en sortie d'exutoire eaux pluviales 5 600€ (2024)

10

Reprise des enduits de sous bassement.

11

Réhabilitation du cabanon de l'ABPV, permis de construire déposé (2025)

12

Acquisition de la parcelle AS36 pour stationnement navires max 5m sur rack en R+1 et stockage remorque mise à l'eau l'été

13

Isolation combles capitainerie et bâtiment B 220 m², 2 675€

14

Changement 27 regards tampons quai René Portes; 21 000€

15

Rénovation 1 slipway : balanciers (39 000€) prévu en Décembre 2024, rails; (2024- 2025)

16

Nouvelle pompe pied de porte bateau à débit variable (22 515€)

Informations pratiques sur les travaux quai de la jetée

2 chantiers en 1 :

- Comblement des cavités sous-marines par injection béton : La Sirolaise-Scaph 06 (une 30 aine de camion toupie soit 200m3 de béton)
- Revêtement en calade : La Sirolaise- Arléa Patrimoine (équivalent à 3 terrains de tennis)

Durée :

- Comblement cavités : du 18 Novembre 2024 au 30 Mai 2025
- Revêtement calade : du 17 Février 2025 au 30 Mai (du phare à la JT48) puis du 1^{er} Septembre au 15 Octobre (de JT 49 à la maison Cantonnière)

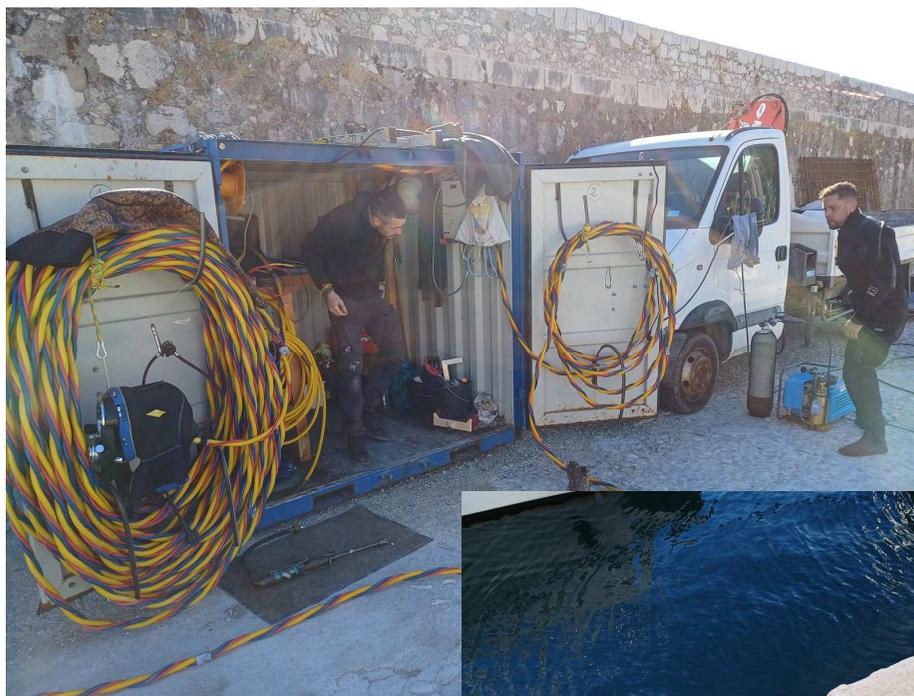
Logistique chantier :

- Réservation d'une partie de l'aire de carénage Sud comme base vie, stockage matériaux et matériels
- Chantiers conduits en décalé à l'avancement : 1 : comblement, 2 : revêtement
- Démarrage au phare d'entrée du port vers la maison Cantonnière
- Dépose des modules Réfish sur les fonds,
- Lors du changement des pierres de couronnement (73ml marqué en jaune au sol), déplacement des navires sur la panne D

Incidence pour les plaisanciers :

- Du 18 Novembre 2024 au 17 Février 2025 : accès aux véhicules uniquement les week ends
- Paramétrage des badges des plaisanciers Quai de la jetée sur le parking de la Corderie
- Accès piéton conservé : chemin de ronde, en WE platelage
- Réduction des places sur l'aire de carénage Sud (de 7 places à 2 places) -> anticiper dès maintenant les opérations de carénage
- Déplacement momentané sur la panne D des navires stationnés au droit des pierres de couronnement déposées (marquage jaune)

Photos démarrage chantier comblement cavités sous-marines



Caisson alimentation air et communication



Equipement du scaphandrier



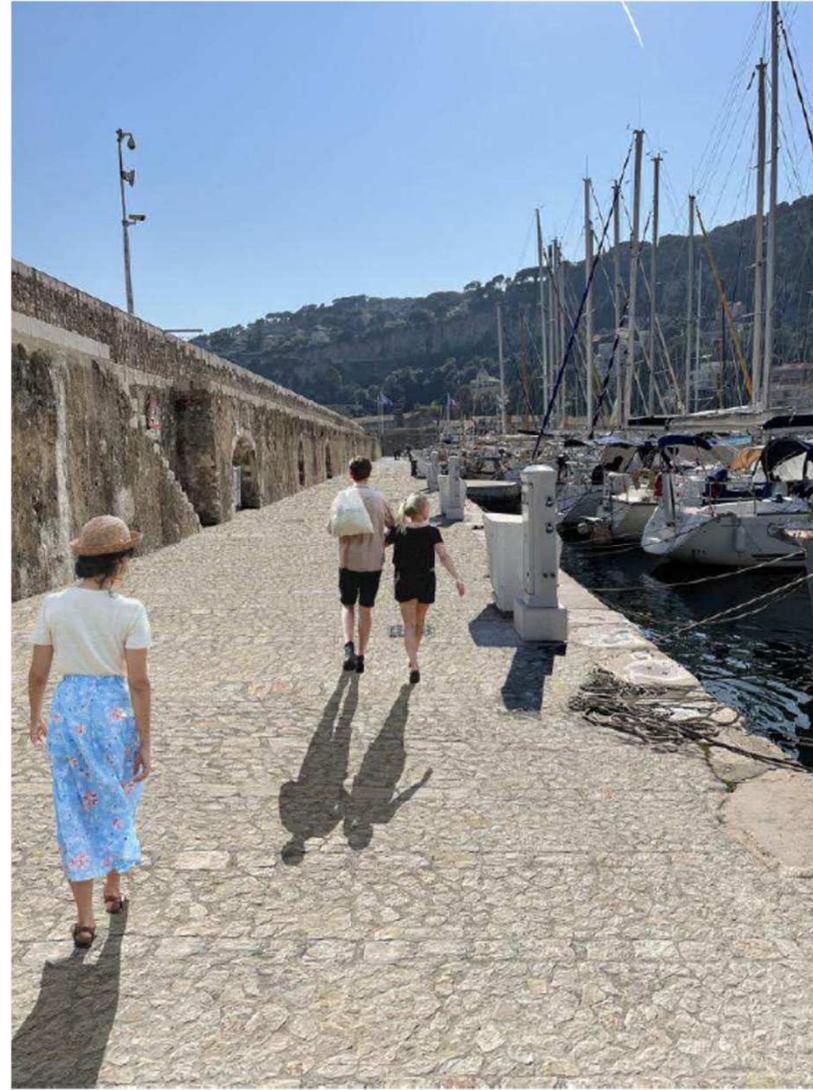
Pierre de couronnement à remplacer par des pierres froides 73 ml
Dépose de la chaîne d'amarrage et déplacement des navires

Travaux de revêtement

Etat actuel



Projet en empierrement de moellons (photomontage)



Mise à jour des documents réglementaires

Evolution des tarifs électriques

		Cout d'achat de l'électricité (abonnement compris)						part relative 2023	
		€TTC/kwh						Kwh	€
en rouge compteur au nom de l'occupant		2019	2020	2021	2022	2023	2024	70%	81%
PORT DE VILLEFRANCHE	118-133-133	0,120	0,135	0,138	0,167	0,268	0,206		
3LOC SANITAIRE DARSE	12	0,166	0,178	0,179	0,155	0,131	0,226		
3UVETTE Baleine Joyeuse	18	0,166	0,179	0,178	-0,140	0,000	0,000		
replein Rochambeau côté mer	12	0,879	1,182	0,636	0,961	1,110	1,307		
st port A/B/C/D + station service	36	0,161	0,174	0,165	0,141	0,136	0,242		
tons G,H,I et parking Corderie	36	0,160	0,172	0,162	0,142	0,132	0,222		
tons F, aire de carénage nord	36	0,170	0,183	0,178	0,159	0,148	0,264		
caserne Dubois	15	0,173	0,189	0,188	0,171	0,178	0,279		
rges italiens - Quai corderie	36	0,202	0,280	0,232	0,210	0,216	0,270		
SLIP - Chantier Naval	18	0,269	0,311	0,334	0,350	0,267	0,524		
CLUB DE LA MER	36	0,163	0,180	0,174	0,151	0,147	0,204		
LOGEMENT GARDIEN	9	0,418	0,193	0,188	0,168	0,166	0,264		
Restaurant Ancora	108	0	0	0	0	0	0,000		
Tous compteurs		0,137	0,152	0,153	0,168	0,232	0,219		
Grille tarifaire Régie (€TTC/kwh)		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Forfait mensuel pontons et quai 32 et 63A		0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26		
forfait mensuel locaux et kiosque					0,18	0,18	0,18		
Forfait mensuel restaurant 1 quai corderie					0,21	0,21	0,21		

Depuis 2019, un tarif forfait mensuel 0,26€TTC/Kwh toujours supérieur au prix de la fourniture d'électricité 0,219€TTC/Kwh mais insuffisant pour couvrir les travaux et frais de maintenance (0,15€TTC/kwh)

1 Le tarif avantageux du plus gros poste élec représentant 70% de la consommation globale du port (80% des dépenses) bénéficie à l'ensemble des autres postes

2 Tarif particulièrement bas pour les locaux et kiosque, en dessous du prix de fourniture de l'électricité

3 Tarif à supprimer, le restaurant Ancora ayant son propre compteur

2020, 2021

Au forfait journalier, de 16 à 125 ampères

Forfait journalier PLAISANCE 220 V - 32A	15,30 € / jour
Forfait journalier PLAISANCE 380 V - 32A	20,40 € / jour
Forfait journalier PLAISANCE 380 V - 63A	30,60 € / jour
Forfait journalier PLAISANCE 380 V - 125A	51,00 € / jour
Forfait journalier TRAVAUX 220 V - 32A	10,20 € / jour
Forfait journalier TRAVAUX 380 V - 32A	15,30 € / jour
Forfait journalier TRAVAUX 380 V - 63A	25,50 € / jour
Forfait journalier TRAVAUX 380 V - 125A	45,90 € / jour

Mise à disposition par prise

Par prise - moins de 63 ampères	91,10 €
Par prise - plus de 63 ampères	146,00 €

Forfait raccordement

Raccordement - intervention (la demi-heure)	25,50 € / 1/2 heure
---	---------------------

2022, 2023, 2024

Facturation mensuelle

Raccordement sur bornes de distribution (sur pontons et quais), selon relevé au compteur	0,26 € / kWh
Locaux dans les bâtiments et kiosque, selon relevé au compteur (abonnements tarif C5)	0,18 € / kWh
Restaurant du I quai de la Corderie, selon relevé au compteur (abonnement tarif C1-C4)	0,21 € / kWh

Au forfait journalier, de 16 à 125 ampères

Forfait journalier PLAISANCE 220 V - 32A	15,80 €
Forfait journalier PLAISANCE 380 V - 32A	21,10 €
Forfait journalier PLAISANCE 380 V - 63A	31,60 €
Forfait journalier PLAISANCE 380 V - 125A	52,60 €
Forfait journalier TRAVAUX 220 V - 32A	10,60 €
Forfait journalier TRAVAUX 380 V - 32A	15,80 €
Forfait journalier TRAVAUX 380 V - 63A	26,30 €
Forfait journalier TRAVAUX 380 V - 125A	47,30 €

Forfait raccordement

Raccordement - intervention (la demi-heure)	26,30 € la 1/2 heure
---	----------------------

Toute 1/2 heure commencée est due.

Majoration de 50 % après fermeture capitainerie jusqu'à 22h00 et de 6h00 jusqu'à ouverture capitainerie.

Majoration de 100% les dimanche, jours fériés et les nuits/semaine de 22h00 à 6h00

Objectifs/obligations :

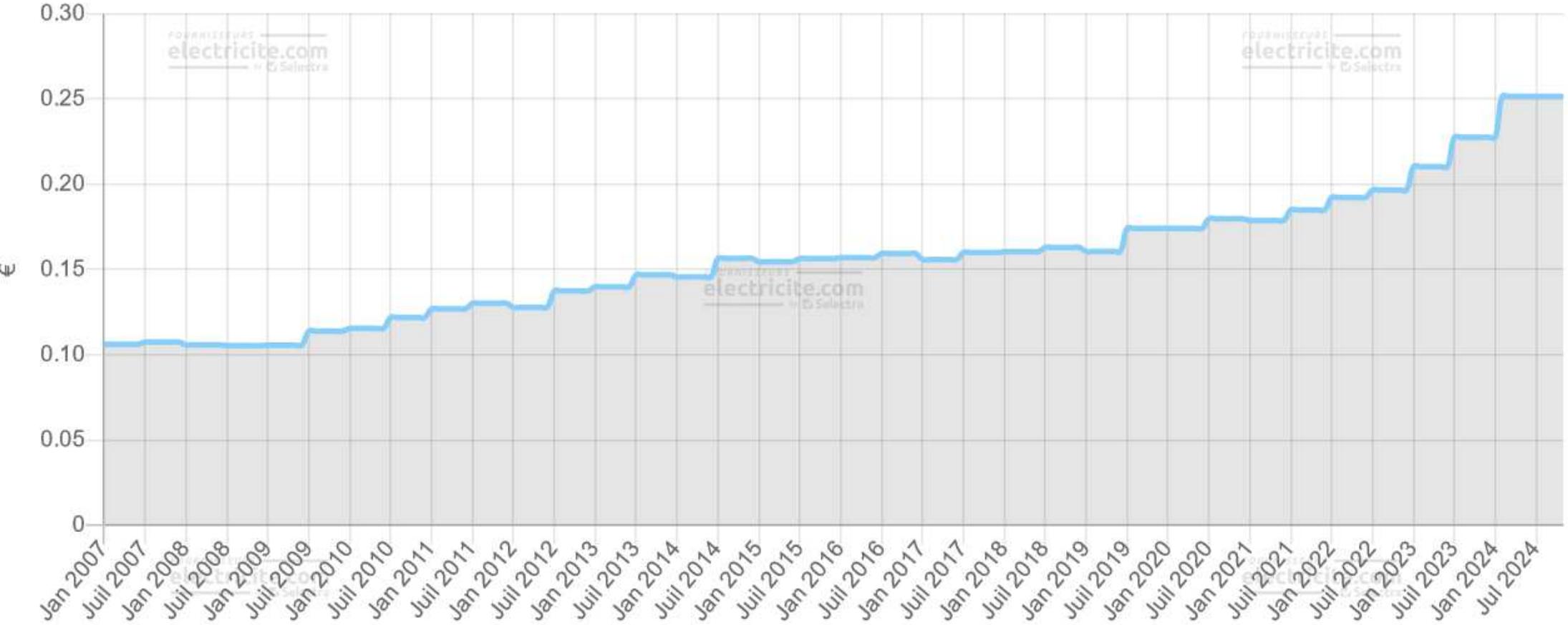
- 1 - Couvrir les frais de fourniture d'énergie
 - 2 - Couvrir les investissements de renouvellement des réseaux
 - 3 - Couvrir les frais de maintenance des réseaux
- (2+3 depuis la création de la Régie
 $1\ 348\ 818\ \text{€TTC}/20\text{ans}/\text{Kwh}_{2023} = 0,15\ \text{€TTC}/\text{Kwh}_{2023}$)

Propositions :

- Porter le tarif « forfait mensuel ponton et quai 32 et 63 à 0,30€TTC/kwh
- Porter le tarif « forfait mensuel locaux et kiosque » à :
 - 0,22€TTC/Kwh en 2025
 - 0,30€TTC/Kwh en 2026
- Indexer les tarifs « forfait mensuel » sur l'évolution du prix de la fourniture de l'électricité de l'année n-1,
- s'assurer de la juste prise en compte des travaux d'investissement et maintenance,
- Faire une analyse comparée des forfaits journaliers plaisance avec les tarifs sur d'autres ports.

Évolution du prix du kWh de l'électricité au Tarif Réglementé

Prix du kWh Puissance supérieure à 18Kva



Evolution du prix du kWh d'électricité depuis 2007 - Source : Ministère de la Transition Écologique (SDES) - Graphique : Selectra

Nouveau tarif

Service pour avitaillement des tenders des yachts, y compris camion de livraison (uniquement autorisé au Port de la Darse)

Avitaillement de Yacht ou Tender To à Villefranche-Darse

Forfait 20€

Nouvelle règle tarifaire

GENERALITES

Modes de règlement :

Les règlements peuvent s'effectuer :

- Par chèque bancaire ou postal (sauf émis hors de France) libellé au nom de : « REGIE DES PORTS DE VILLEFRANCHE SUR MER ».
- Par carte bancaire.
- Par virement bancaire (*pour les virements bancaires provenant hors France, les usagers sont tenus de stipuler « Frais à la charge de l'émetteur »*) en mentionnant le nom du navire concerné par la redevance, sans cette mention les virements seront rejetés.
- Par paiement en ligne.
- Par versement en espèces en euros dans les limites de 300 euros par dossier.

Aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé.

Les sommes trop perçues versées au titre des redevances annuelles et contrats passage de + 30 jours sont remboursables prorata temporis dans les conditions prévues par les fiches procédures correspondantes.

Les sommes versées au titre des services et/ou prestations ne sont pas remboursables même en cas de défection ou d'interruption de la propre initiative de l'usager, sauf cas de force majeure, ou cas de figure spécifiquement mentionné par la règle.

Tous les tarifs sont exprimés en TTC (TVA à 20% incluse sauf cas particuliers indiqués le cas échéant).

Tout usager faisant l'objet d'une procédure en cours liée un impayé au port, sera suspendu de toute possibilité de bénéficier, au port, d'une prestation, d'un service, d'un contrat.

Mise à jour des documents règlementaires

Mise à jour des fiches procédures

Fiche 1 : liste d'attente – précision sur les modalités de consultation

5. Accès public aux listes d'attente

Le positionnement sur la liste d'attente actualisée après chaque commission d'attribution est consultable sur place par l'ensemble des usagers ou communicable par échange de mail avec la capitainerie.

2/3

L'accès ~~public d'un usager aux informations le concernant sur à la~~ liste d'attente a pour objectif de garantir la transparence de gestion de cette liste et de permettre le cas échéant de répondre à toute question ~~d'un postulant~~ sur le traitement de son inscription.

~~La liste d'attente actualisée après chaque commission d'attribution est consultable sur place par l'ensemble des usagers, sur le site internet des ports départementaux, ou communicable par échange de mail avec la capitainerie.~~

Mise à jour des documents règlementaires

Mise à jour des fiches procédures

Fiche 3 : contrat annuel Animation – formalisation de la répartition entre clubs

Suite à la décision collégiale du 16 février 2024, le nombre maximum de navires pouvant bénéficier du contrat annuel « animation » ne pourra excéder ~~80-88~~ membres répartis entre l'Association des bateliers plaisanciers villefranchois, le Club de la mer, l'Amicale du port royal de la darse et le Club de la voile. La clef de répartition des attributions actuelle entre les clubs est la suivante :

- ABPV : ~~420~~ contrats ;
- CMV : 31 contrats ;
- CVV : 119 contrats ;
- APRD : 4 contrats.

Cette clef de répartition pourra évoluer dans le temps après accord unanime des présidents de club et validation par le conseil d'exploitation de la Régie des Ports.

Mise à jour des documents règlementaires

Mise à jour des fiches procédures

Fiche 10 : Passage 30j – nouvelles modalités pour les demandeurs : e-résa

PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Les plaisanciers intéressés doivent en faire la demande en Capitainerie ~~et s'inscrire sur une liste de candidature, tenue dans un registre folio avec date d'inscription. Cette demande d'inscription peut se faire également par courrier ou par voie électronique, elle précise les dates d'arrivée et de départ souhaitées du navire. Philippe : inscription uniquement en ligne à l'adresse xxxxxx en se connectant sur le site internet dédié pour les réservations :~~

<https://villefranche.magelan-eres.com>

Après analyse ~~des demandes~~ et ~~selon les~~ au regard des disponibilités du plan d'eau, la ~~c~~Capitainerie informera les demandeur postulants de l'attribution ou non ~~de son~~ d'un poste d'amarrage.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CES CONTRATS

Rédaction actuelle

Pour les tarifs passage de base :

Pour tout séjour facturé en passage de base, la redevance doit être payée d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée. Elle est due intégralement et sans fractionnement. Elle ne fait l'objet d'aucune restitution, déduction ou remboursement, quelle que soit la durée de présence ou le motif d'absence du navire sur le plan d'eau.

Sont autorisées et seront remboursées les demandes de résiliation présentées par écrit en capitainerie, avec préavis minimum de 72 h. avant le début de la période de réservation.

Nouvelle rédaction

Tous séjours au titre du contrat « Passage » ayant fait l'objet d'une demande de réservation effectuée via Eresa et acceptée par la Régie des Ports fait l'objet de versement d'arrhes non remboursables pour confirmation définitive de la demande.

Le versement du solde de la redevance s'effectue à l'arrivée du navire au Port éventuellement ajustée à la durée effective de l'escale (vérification par rapport à la demande de réservation).

La redevance ne fait l'objet d'aucun remboursement en cas de départ anticipé de l'utilisateur.

Mise à jour des documents règlementaires

Mise à jour du règlement intérieur

Précisions sur les horaires d'ouverture du service carénage – grutage aux usagers

Titre 2- HORAIRES ET CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT / OUVERTURE AU PUBLIC

Fonctionnement du service des ports 7 jours/7 ; 365 jours/365 (amplitudes horaires liées aux activités portuaires et à la saisonnalité).

Les agents assurent les missions d'autorité portuaire, la maintenance du domaine public portuaire ainsi que l'accueil des usagers sur les deux ports de Villefranche.

- Villefranche Santé :

Haute saison du 1^{er} mai au 30 septembre : 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Basse saison du 1^{er} octobre au 30 avril : 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

- Villefranche Darse :

Haute saison du 1^{er} mai au 1^{er} septembre : 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h

Basse saison du 1^{er} octobre au 30 avril : 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Service technique-carénage :

du 1^{er} Mars au 30 Septembre : 7h30 –12h30, 13h30- 15h15 (8h-12h30, 13h30 -18h les WE)

du 1^{er} Octobre au 28 Février : 8h-12h30, 13h30- 15h45 (8h-12h30, 13h30 -18h les WE)

Pas de grutage les WE et jours fériés

Mise à jour des documents réglementaires

Mise à jour du règlement intérieur

Mise à jour des modalités de contresignature des contrats d'amarrage (article 9)

Pour les contrats d'une durée comprise entre 30j et 6 mois (tarification passage 30j) :

Le titulaire du contrat doit se présenter personnellement en capitainerie dans les 30 jours de la notification afin de le contresigner et compléter son dossier le cas échéant.

Pour les contrats annuels (forfait annuel ancien, navigateur, animation, patrimoine, BIP) :

Le titulaire du contrat doit se présenter personnellement en capitainerie dans les 60 jours de la notification afin de le contresigner et compléter son dossier le cas échéant.

Plusieurs plaisanciers en contrat de passage 30j et + s'interrogent sur les modalités de renouvellement de leur contrat :

Il est rappelé que :

- Les demandes de renouvellement se font à présent sur Eresa
- Une réponse leur a été transmise de la part de la Régie des Ports départementaux en leurs indiquant que leurs demandes étaient en instruction
- Sachant que ces contrats sont des contrats de 6 mois renouvelables, un mail d'information leur a été transmis les invitant à déposer également une demande pour la période allant du 30 juin 2025 au 1^{er} Janvier 2026.

Mise à jour des documents règlementaires

Mise à jour du règlement intérieur

Absence du navire (article 20 et rappels dans chaque fiche-procédure) :

Harmonisation pour tous les contrats des modalités de sortie >48h :

Toute sortie supérieure à 48h doit être déclarée avec un préavis minimum de 72h en capitainerie. Le poste pourra être réattribué pendant cette période, avec garantie pour l'utilisateur de retrouver son poste à l'issue de sa sortie.

En l'absence de déclaration d'une sortie supérieure à 48h, les jours d'absence ne seront pas comptabilisés. En cas de récidives multiples, le port s'autorise à déclasser le contrat du plaisancier.

Suite à l'amenée de l'alimentation électrique et du coffret WIFI au droit du mat sur le quai A, installation du dispositif de détection entrée/sortie des navires prévue le Jeudi 16 Janvier.

[Appel à 20 volontaires pour tester l'équipement durant 6 mois, mail à envoyer à portvillefranchedarse@departement06.fr](mailto:portvillefranchedarse@departement06.fr)

Mise à jour des documents règlementaires

Mise à jour du règlement des aires de carénage (RAC)

1.2.2 Confirmations des opérations / 1.2.3 Report de manutention

Nouvelles dispositions :

Suite à la multiplication des annulations de dernière minute et aux difficultés de gestion pour le port et aux conséquences pour les autres usagers : « *A défaut de présentation au RDV sans prévenance de la capitainerie, le port facturera la prestation non-réalisée au tarif en vigueur, et proposera un nouveau RDV selon disponibilités avec facturation des jours supplémentaires de stationnement.* »

Pour limiter les stationnements abusifs de véhicules entraînant une saturation préjudiciable aux autres usagers : « *Les intervenants extérieurs feront l'objet d'un forfait journalier en sus des frais de grutage.* »

Pour préciser les modalités d'une demande de report de RDV : « *A la diligence de l'utilisateur : un unique report de rendez-vous est autorisé, sur demande motivée par courriel avec préavis minimum de 48h avant l'opération.* »



Organisation de l'équipe des Ports de Villefranche sur Mer

Port Royal de la Darse, Port abris de la Santé

Version du 17-nov-24

				Total	
Direction	Phillippe Chiffolleau			1	
Sections	Plan d'eau <i>Travaux et maintenance infrastructures maritimes (pontons, quais, jetée), exploitation plan d'eau yc relevé de conso, police portuaire, surêté nationale, planning, facturation et mouvements bassin de radoub, plan de prévention des risques, maintenance des équipements.</i>	Terre plein <i>Exploitation aires de carénage et hivernage, aire de stockage Rochambeau, planning et facturation, plan de prévention des risques, espaces verts</i> <i>Renouvellement et maintenance des matériels associés (yc contrôle périodique)</i>	Accueil et relation client Gestion des contrats, AOT et autorisations diverses (yc port de Nice) Procédure déchéance de propriété Liste d'attente Facturation et encaissements à l'accueil	Finance <i>(comptabilité, régie, budget)</i>	
Responsables	Franck Jerez (Commandant de Port)		Nicolas Chassin (4)	2	
Agents exploitation <i>(qualification)</i>	Hervé Romagnan (ASP/ASIP/calage) Maxime Bavaro (ASP/ASIP/Rm) Sébastien Montcourant (ASP/ASIP/calage/Rm) Marc Cournil (ASP/calage/Rm)	Roger Bertaina (1) (grutier/calage) Maxime Furelaud (grutier/calage) Anton Cerne (calage) Pierre Vopalka (grutier/calage) Olivier Genin (2) (P)(grutier/calage/Rm)	Alexandra Diaz (5/Rm) Prescillia Saive (6/Rm) Virginie Soulié (Rm) congés maternité remplacée par Caroline Genin	Malorzata Anna <i>(Rt recette, Comptable, Grand livre,.....)</i> RMS poste à pourvoir Christophe Attard <i>(engagement, liquidation des dépenses)</i>	15
	2 saisonniers de Juin à Septembre Vacances Patrick Michel (Juillet et Aout)		1 saisonnier de Juin à Sept		4
Qualifications : SP : Surveillant de port ASIP : Agent de Sureté des Installations portuaires Rt : Régisseur titulaire Rm : Régisseur manadataire Rms : Régisseur mandataire suppléant P : plongeur				Total effectif permanent <i>(hors saisonniers et vacataires)</i>	18

(1) Renfort ponctuel à l'équipe terre plein + Infrastructures terrestres et bâtiments; Travaux et maintenance yc bassin de radoub et équipements associés (pompes,), plan de prévention des risques, relevé conso

(2) Renfort régulier au plan d'eau lorsque l'équipe terre plein est au complet

(3) Suivi des impayés et recouvrement, suivi des marchés de service, subventions SNSM, Prud'homme, Rade Propre

(4) AOT Nice, accidents professionnels, assurances, certification, déconstruction, rade propre, certification

(5) ATAL

(6) courrier et instances

Les Autorisations d'Occupation du domaine public

Port de la darse



Locaux et terrasses

Nouveau titulaire

- 1 **Thomas Tison Design and Engineering**
Architecte naval
1^{er} étage maison cantonnière

AOT à renouveler d'ici la fin de l'année

- 2 **Chantier naval Alexandre Masnata**
Voûte local 4 bis en façade - 90 m²
Voûte local 8 (local sous voutes) - 213 m²
A prolonger dans l'attente mise en œuvre DSP portant sur Voûte et Slipway
- 3 **Amicale du Port royal de la Darse**
Décembre 2024
Bureau de 14 m² jardin Beaudouin
- 4 **Kiosque baleine joyeuse (31/12/2024)**
Assorti d'un concours d'architecture
- 5 **Institut océanographique de Villefranche (31/12/2024)**

Thomas Tison Design and Engineering

Architecte naval



LE FONDATEUR

- 14 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DES YACHTS LES PLUS PRESTIGIEUX
- 4 COUPES DE L'AMÉRIKA AU PLUS HAUT NIVEAU DE TECHNOLOGIE
- RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE DU PLUS GRAND YACHT EN BOIS (141 MÈTRES) ET DU PLUS GRAND YACHT EN CARBONE (54 MÈTRES)
- 7 ANS EN TANT QUE DIRECTEUR D'ENTREPRISE
- RÉSEAU SOLIDE DE FOURNISSEURS ET LIENS AVEC LE MONDE DE LA VOILE PROFESSIONNELLE
- UN FLAIR PARTICULIER POUR LA BEAUTÉ ET LE GOÛT DES CHOSES RAFFINÉES
- DESIGNER DE L'ELIDA ET DE L'ÉTÉ

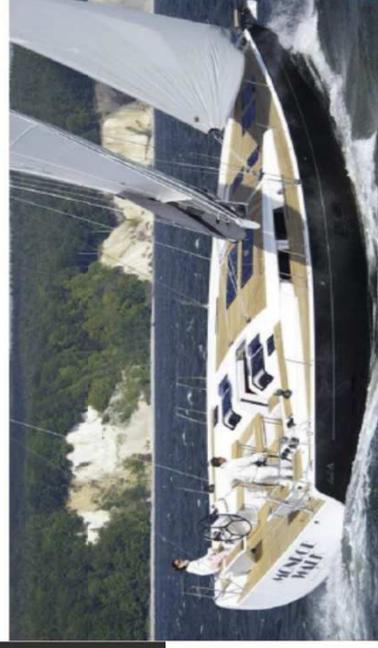
“Thomas Tison a réimaginé
l'utilisation du bois en tant que
matériau d'ingénierie pour
créer un design
époustouflant.”

Yachting World Magazine



“Artiste, penseur indépendant,
un talentueux architecte
naval.”

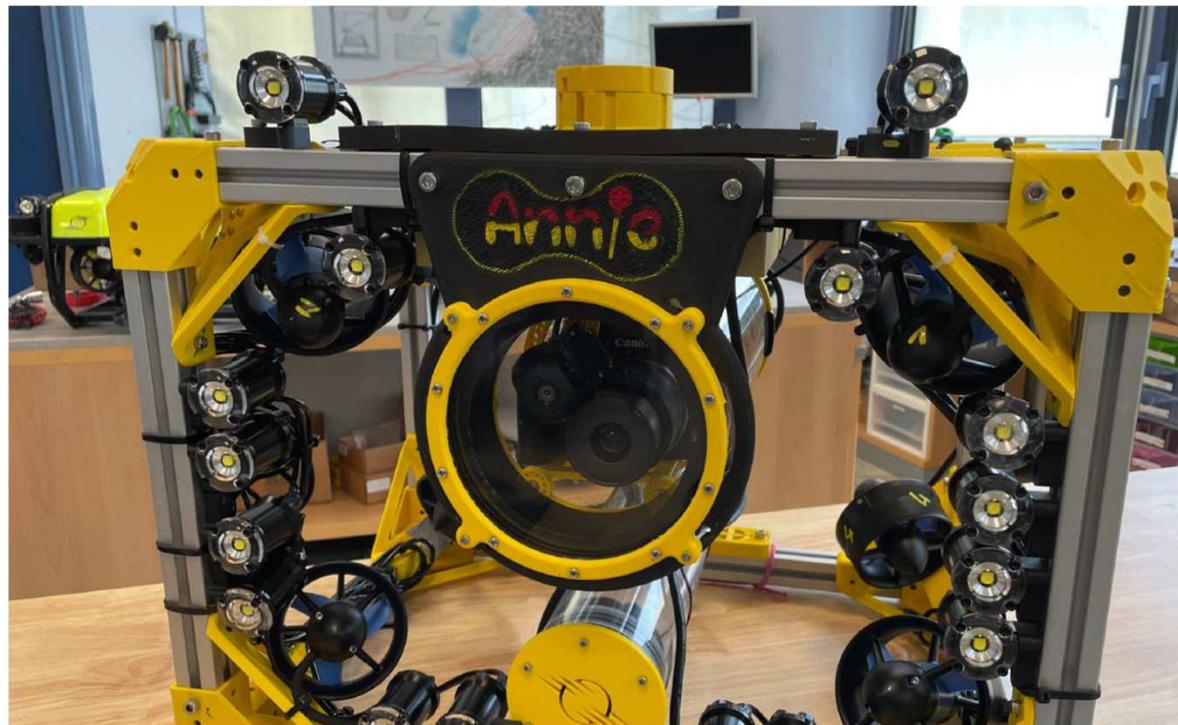
Voiles et Voiliers Magazine



**Projet de partenariat Ecole des Mines Paris
Antenne Océan Sophia Antipolis : Mines Paris pour l'Océan
Création d'une base mer sur Villefranche sur mer**

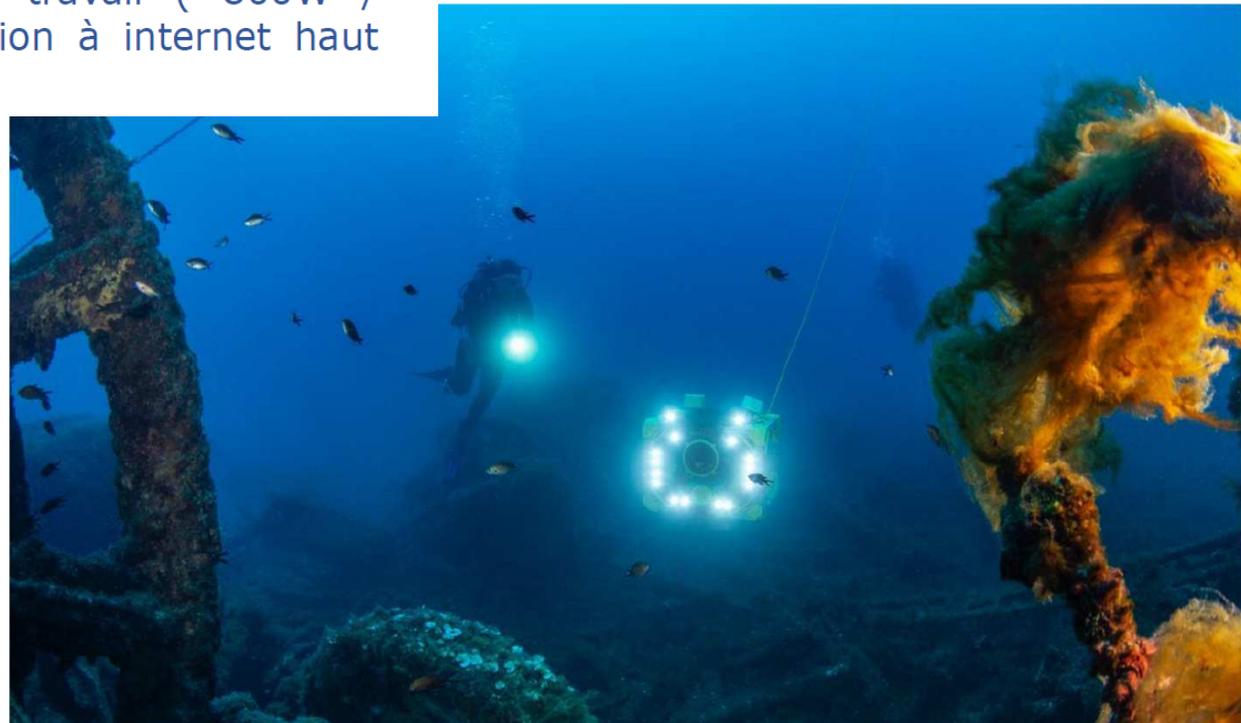
L'ambition

- Développer une filière industrielle d'excellence pour une meilleure connaissance du milieu marin dans la zone 0 - 1000 mètres,



- Phase 1. Accueil de 20 élèves du cycle ingénieur civil de Mines Paris du 3/11 au 12/12/2025 Salles de réunion Bâtiment B au Lazaret
 - Espace d'environ 100 m² pour un travail en mode projet (par îlots) avec possibilité de configurer temporairement un espace « salle de cours » (écrans et projecteur) ;
 - Aération adaptée (fenêtres) ;
 - Possibilité de brancher 10 stations de travail (~800W / station, fonctionnement H24) et connexion à internet haut débit (filaire).

Phase 2 :
Selon place au port
Accueil de groupe de 30 à 50 élèves toute l'année
Atelier de maintenance des ROV (200m²)
Espace pédagogique (200m²)





Projet de partenariat avec l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) Toulon
UMR AMU 110, UTLN, CNRS 7294, IRD 235



Observation du MICRObiote planctonique pour détecter et SURVeiller l'impact écologique des activités humaines
MICROSURV

Le plancton microbien : 100 000 individus dans une goutte d'eau

La communauté microbienne s'adapte en priorité aux perturbations qui ont le plus d'impact sur sa croissance et sa survie

Identifier les communautés microbiennes comme premiers indicateurs microbiens potentiels.

Une campagne d'échantillonnage sera menée de janvier 2025 à janvier 2026 dans le port et dans la Rade de Villefranche par le personnel portuaire sur la base des protocoles transmis par l'Université de Toulon

Cette campagne de prélèvement inclura des analyses physico-chimiques du milieu

Durée du programme de recherche : 12 mois + 3 mois rédaction des livrables et proposition d'action

Coût : 16 540€

Mise en valeur des bâtiments historiques – enseignes peintes

Entreprise artisanale Aerozert

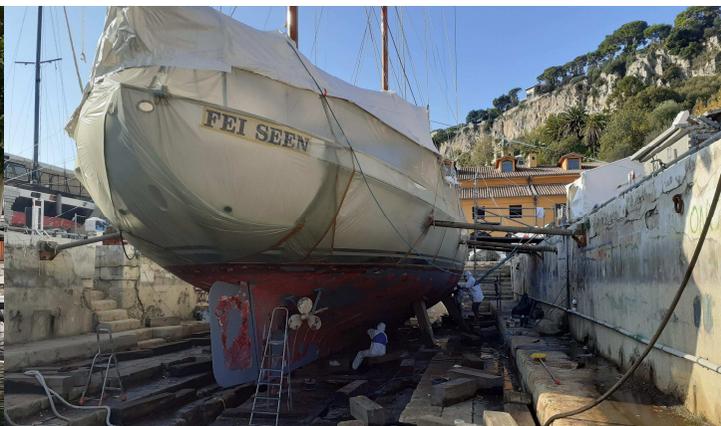
Enseigne existante
(fronton de la capitainerie)



- Offrir une lecture historique des édifices
- Typographie à la fois moderne et rappelant celle du début du XVIII
- Rappeler l'usage originel des bâtiments composant l'arsenal de construction des Galères puis frégates et galions
- Coût : 3 000€







Nouvelle organisation des espaces portuaires et déploiement d'un Pôle ressource dédié aux navires traditionnels

Décision des instances portuaires de Juin 2024



DÉP. DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES | M.E.S.



Enjeux

Des points forts

- Un passé historique lié à la construction de navires traditionnels (Arsenal)
- Un patrimoine bâti remarquable toujours présent
- Des infrastructures portuaires adaptées aux navires classiques (slipways
- Des pointus en nombre, regroupés entre les pannes F et G
- Des artisans compétents et reconnus sur la charpente bois
- Des associations dynamiques (autour des pointus) : ABPV, ASP06
- Des tarifs préférentiels pour les navires traditionnels : BIP, contrats patrimoines (30)
- Un département actif avec l'association « Aventure Plurielle »
- Une grande diversité de propriétaires



Résultat Inventaire 2024

Nombre de navires traditionnels : 38

7,6% du parc bateau du Port de la Darse

Nombre de pointus : 28

74% des navires classiques

(Nombre de contrats Patrimoine : 30)

..... et des points faibles à renforcer

- Les navires traditionnels ne représentent que 7% du parc bateau
- 74% des navires traditionnels sont des pointus
- Un patrimoine maritime qui vieillit et qui se dégrade
- Des compétences spécifiques requises en matière de travail du bois
- Difficulté de recrutement des compagnons qualifiés
- Formation inexistante localement (uniquement Marseille)
- Renforcer la visibilité d'accueil sur le port de la darse



Un objectif à atteindre : 10% du Parc bateau de la Darse soit 50 bateaux traditionnels

Création d'un pôle ressource navires traditionnels

Accueillir

Créer une commission de sélection composée de personnes qualifiées
(instruction dossier bateau demande de place)

Créer une liste d'attente spécifique

Attribuer chaque année 1/3 des places se libérant
(Commission d'attribution)

Regrouper sur le plan d'eau les navires traditionnels (pannes F,G.....)

Adapter la grille tarifaire et les contrats « patrimoine »

Objectifs à moyen terme :

10% du Parc bateau de la Darse

Rétablir un équilibre entre pointus et les autres navires traditionnels

Communiquer

Déployer les outils de communication
(Site internet de la Régie, affiche et flyers dédiés)

Créer, soutenir, participer à des colloques, conférences, journées thématiques, visites....

Soutenir les manifestations nautiques traditionnelles
(Voiles MarAlpines, Trophée Pasqui

Former

Accueillir des formations qualifiantes et diplômantes en lien avec les organismes de formation existants

Renforcer les équipes de compagnons localement

Restaurer, valoriser

Réserver des places travaux à flot quai QS

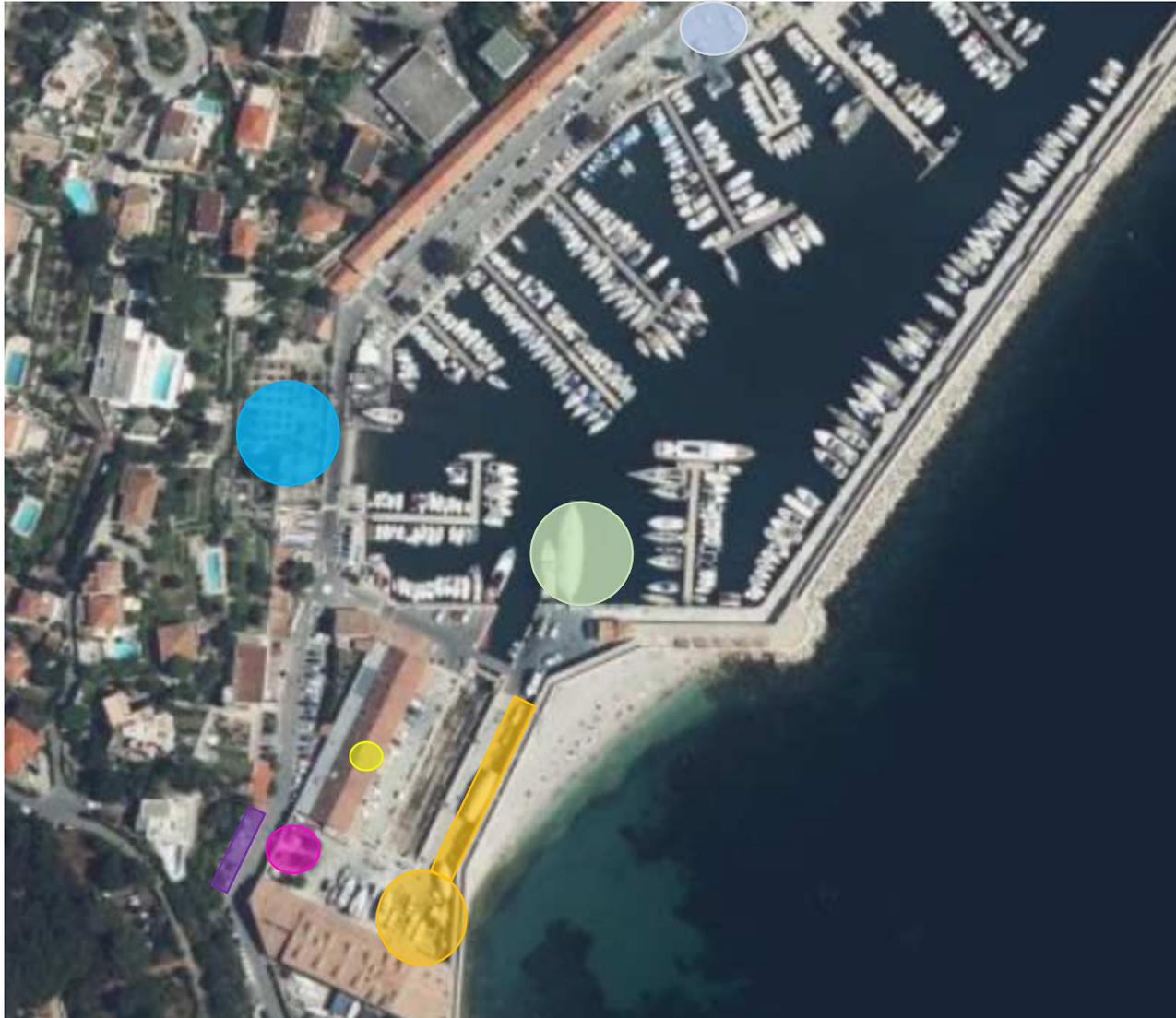
Réserver des places travaux sur terre plein

Soutenir et renforcer l'offre artisanale construction/rénovation bois

Soutenir le projet d'atelier coopératif et la formation (SEPT 06)

Renforcer la coopération avec Aventure Plurielle

Réorganisation progressive des espaces portuaires (les zones non colorées demeurent inchangées)



-  Transformation de l'espace « hivernage » en zone de travaux, 320m² (2024-2025).
(Les bateaux stockés en hivernage sont transférés à Rochambeau)
-  zone de travaux, 500m² (2024-2025)
-  4 postes QS : zone de travaux légers
-  Voutes galeries ex caserne Dubois : ateliers Bois et charpente navale + Schipmate 1000m². Travaux : 2025-2027
- Parcelle AS 36 en cours d'acquisition.
 Zone de stationnement en hivernage (12 places) de petits navires sur Rack en R+1 à partir du 2nd trimestre 2025. Du 1^{er} Juillet au 30/09, Stationnement remorque mise à l'eau
-  Aire de carénage Nord : zone de stationnement remorques de mise à l'eau du 1^{er} Juillet au 30 Septembre, 300m²
-  Zone des platanes : requalification en espace modulaire en R+1 de stockage de matériel, fourniture pour les artisans sur le port : 2x120m² (2025)
-  Espace devant atelier armement: transfert matériels des navires en travaux dans le bassin de radoub sur zone des platanes et création d'un atelier.

Déploiement d'un nouveau plan de collecte des ordures ménagères et déchets d'emballage Optimisation du tri sélectif et mise en œuvre de la redevance spéciale

Lois Grenelle de l'Environnement 1 et 2 puis de la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015, l'État s'est donné pour objectif de réduire la production des ordures ménagères et assimilées

Déploiement en collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur, seule compétente pour la mise en œuvre de la redevance spéciale

Mise en place progressive sur l'année 2025

Les déchets concernés sont :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'emballage (y compris carton ondulé)
- Le verre
- Le papier

Les plus gros producteurs de déchets auront leurs propres containers sécurisés d'Ordures ménagères et Déchets d'emballage et contractualiseront directement avec la Métropole Nice Côte d'Azur (redevance spéciale)

Réduction de 26% du coût de collecte et traitement

Nombre de containers évolutif selon les deux grandes périodes de l'année

Accroissement du nombre de poubelles urbaines de tri sélectif sur le domaine portuaire

N°	Type de contenants	Nombre d'unités installées et facturées	Volume de chaque unité installée et facturée	Volume total en litres	Volume total en m ³	Nombre de collectes/semaine	Nombre de semaines collectées /an	Volume annuel en m ³
1	Bacs ordures ménagères	1	660	660	0,66	5	52	171,6
		1	360	360	0,36	5	52	93,6
1	Bacs ordures ménagères du 1er mai au 30 septembre	4	660	2640	2,64	5	21	277,2
		2	360	720	0,72	5	21	75,6
1	Bacs ordures ménagères du 1er octobre au 30 avril	1	660	660	0,66	5	31	102,3
		1	360	360	0,36	5	31	55,8
2	Bacs déchets d'emballages ménagers-cartons	2	660	1320	1,32	1	52	68,64
2	Bacs déchets d'emballages ménagers-cartons du 1er mai au 30 septembre	6	660	3960	3,96	1	52	205,92
2	Bacs déchets d'emballages ménagers-cartons du 1er octobre au 30 avril	2	660	1320	1,32	1	52	68,64
3	Bacs Papiers (collecte à la demande)	1	240	240	0,24	1	52	12,48

Intervention d'Eric Dulière qui se propose d'organiser avec les associations des Ports départementaux une journée de nettoyage des fonds sous marins.

Celle-ci est prévue pour le samedi 22 mars.

La Régie des Ports départementaux mettra à disposition containers ou bennes pour récupérer les déchets collectés par les plongeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité locale des Plaisanciers des Ports de Plaisance est levée à 19h

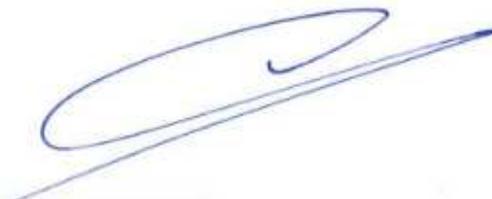
Compte rendu de séance

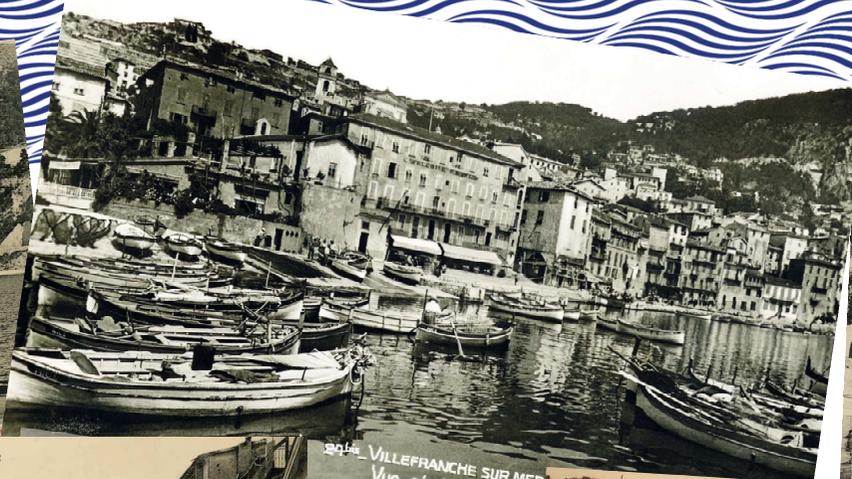
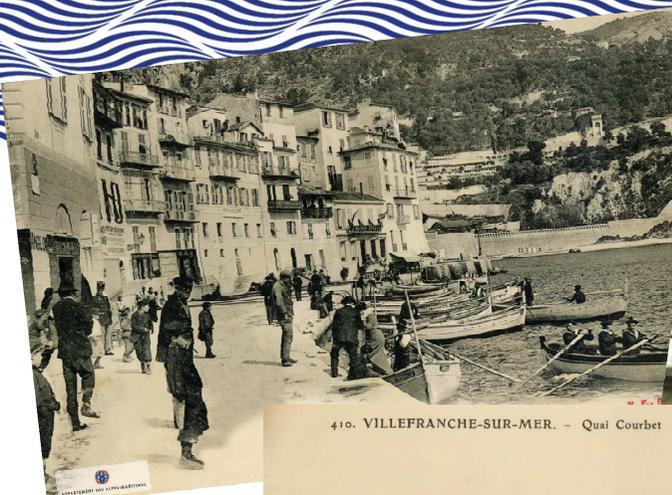
Proposé par Monsieur Philippe Chiffolleau
Chef de service des Ports
Directeur de la Régie



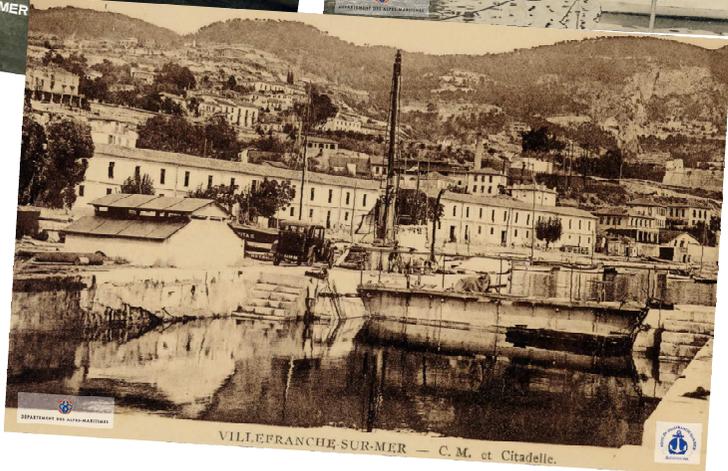
Le Chef du service des ports
Philippe CHIFFOLLEAU

Validé par Monsieur Xavier Beck
1^{er} Vice-Président du Conseil départemental
Des Alpes Maritimes





345. VILLEFRANCHE SUR MER
Vue générale



VILLEFRANCHE SUR-MER — C. M. et Citadelle.



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Merci de votre attention

